

PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES, SPORTIVES, CULTURELLES

Le CSE de la Base de Avion a décidé d'arrêter une participation financière sous la forme d'un chèque culture de 40 € qui sera commandé en octobre.

Un seul abonnement sera pris en compte pour l'ensemble de la famille par souci d'équité, sachant que cette formule n'est pas un évènement reconnu par l'URSSAFF. Pour les couples en CDI, le cumul est possible.

Les salarié(e)s en CDI/CDD et leur famille peuvent en bénéficier sous conditions.

DEMANDE DE PARTICIPATION

NOM DU SALARIE :

PRENOM DU SALARIE :

NOM DU BENEFICIAIRE :

PRENOM DU BENEFICIAIRE :

JUSTIFICATIFS NECESSAIRES :

Il est nécessaire de nous transmettre la preuve de paiement, ainsi que la copie de la licence ou de l'inscription.

Attention, le CSE ne participe uniquement que pour les achats effectués du 1er janvier au 30 septembre de chaque exercice.

JOINDRE UN JUSTIFICATIF

En remettant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance de la fiche « CSE et RGPD » et j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de vous contacter si besoin.

Il faut signer en inscrivant « lu et approuvé » :

PARTIE A REMPLIR PAR VOTRE CSE :

DATE DE REMISE DU BON D'ACHAT :

DATE ET SIGNATURE DU SALARIE SUITE A LA REMISE :